

	Cas de figure	Lieu/circonstances	Que faire ?
Circulation d'engin motorisé en milieu naturel	j'observe un raid (regroupement d'engins motorisés de type quad, 4x4...)	<ul style="list-style-type: none"> qui ne semble pas autorisé (pas d'affiche, de moyen d'organisation ou de coordination) 	j'alerte immédiatement les gardes de l' ONCFS ou les gendarmes
	j'observe un engin motorisé (quad, 4x4 ou autre)	<ul style="list-style-type: none"> dans les dunes ou sur la plage sur un chemin non ouvert à la circulation en sous-bois sur un terrain privé qui ne dispose pas d'autorisation 	je préviens, par téléphone ou par courrier, Picardie Nature . Je note le nombre et le type de véhicule, je relève les plaques d'immatriculation.
	j'observe un jet-ski	<ul style="list-style-type: none"> dans l'estuaire de la Somme dans l'estuaire de l'Authie 	j'alerte immédiatement la Gendarmerie je relève les plaques d'immatriculation du jet ski, de la remorque, du véhicule tractant.
Panneaux publicitaires	j'observe un panneau publicitaire	<ul style="list-style-type: none"> en dehors d'une agglomération, (sauf pré-enseignes de 1,5 m² maximum signalant restaurant, hôtel, garage...) dans une réserve naturelle sur un arbre 	je résous par moi-même en envoyant un courrier (voir modèle) à la mairie avec copie à Picardie Nature , en mentionnant si possible le nom de la société d'affichage, le numéro du panneau (à lire sur le cadre)...
Remblais en zone humide	j'observe qu'on apporte des matériaux inertes (terre, gravât, briques...)	<ul style="list-style-type: none"> pour combler un terrain qui est habituellement inondé d'eau douce sur plus de 1000 m² (ou plus de 400 m² en lit majeur d'un cours d'eau) 	si j'observe le remblaiement en "flagrant délit" j'alerte immédiatement les gardes du CSP , de l' ONCFS (dans l'Oise et l'Aisne seulement), la MISE ou la Gendarmerie . sinon , je préviens Picardie Nature , par courrier ou par téléphone, en signalant le type de remblai et la superficie approximative.
	j'observe qu'on apporte des matériaux non inertes (plâtre, déchets divers)	<ul style="list-style-type: none"> quelqu'en soit le volume 	
Remblais et déblais du sol	j'observe qu'on rajoute des matériaux inertes (terre, gravât, briques...)	<ul style="list-style-type: none"> pour élever un terrain (= remblai, exhaussement) 	
	j'observe qu'on creuse le sol (affouillement)	<ul style="list-style-type: none"> en milieu naturel (marais, prairie, forêts...) 	
atteintes aux espèces animales	j'observe une activité de chasse	<ul style="list-style-type: none"> en dehors des périodes de chasse (en général du 4^e dimanche de septembre au dernier jour de février (sauf pour quelques espèces, voir annexe)) à bord d'engins motorisés pour poursuivre ou approcher le gibier à l'aide de moyens de communication type téléphone portable, talki-walki... 	je reste discret et j'alerte les gardes de l' ONCFS .
	j'observe une activité de piégeage	<ul style="list-style-type: none"> avec des pièges à mâchoire ou à collet sans arrêtoir par un piégeur non agréé et qui utilise des pièges-cages (en effet pas besoin d'être agréé pour les utiliser) par une personne dont je sais qu'elle n'est pas agréée. 	je peux vérifier à la mairie de la commune concernée que ce piège à été déclaré et que le carnet de piégeage est annuellement signé. je me renseigne auprès de la Fédération départementale de chasse pour vérifier si un bilan de chasse annuel est tenu.
	j'observe qu'on ramasse des escargots	<ul style="list-style-type: none"> du 1^{er} avril au 30 juin 	
	j'observe une atteinte à une espèce protégée (liste en annexe)	<ul style="list-style-type: none"> destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, destruction, mutilation, capture et la naturalisation, transport, colportage, utilisation, vente et achat. 	j'alerte les gardes de l' ONCFS
	j'observe une activité de pêche en eaux douces	<ul style="list-style-type: none"> en dehors de la période d'ouverture (du 4^e samedi de juillet au 1^{er} dimanche d'octobre) 1/2 h avant le lever du soleil 1/2 heure après le coucher du soleil (réglementation spécifiques pour carpes et anguilles) avec plus d'1 ligne sur rivière de 1^{er} catégorie avec plus de 4 lignes sur rivière de 2^e catégorie à la nasse (panier en forme de cône), à la traîne ou à la main 	j'alerte les gardes du CSP
Dépôt de déchets	j'observe un dépôt sauvage d'encombrant (type frigo)	<ul style="list-style-type: none"> qui n'affiche pas d'autorisation préfectorale sur une décharge municipale qui n'affiche pas d'autorisation préfectorale de plus de 50 m² et qui n'affiche pas d'autorisation préfectorale 	je résous par moi-même en envoyant un courrier (voir modèle lettre) au Préfet avec copie à Picardie Nature en précisant le lieu (commune, lieu-dit) le type de déchets observé (déchets ménagers, dangereux, encombrants, inertes, déchets verts...) les quantités approximatives, la présence de clôture.
	j'observe un dépôt sauvage de produit dangereux (pneu, pot de peinture, bidon plein, huile de vidange...)		
	j'observe un dépôt sauvage de déchets inertes (déchets qui ne se décomposent pas et ne brûlent pas)		
	j'observe des apports réguliers de déchets		
j'observe un dépôt de ferraille			
Urbanisation de la nature	j'observe une construction à usage non professionnel démontable ou transportable (type caravane, mobil home...)	<ul style="list-style-type: none"> en pleine nature (distante de zone d'habitation, d'activité ou de camping) de plus de 35 m² au sol qui présente des aménagements fixes (dalle en béton, muret, terrasse...) stationnée depuis plus de 3 mois sur un terrain privé 	je préviens Picardie Nature par courrier ou par téléphone, je mentionne si un permis de construire est affiché.
Rejets liquides	j'observe un rejet (ruissellement ou écoulement) dans le milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> dont la quantité, l'odeur, la couleur ou l'aspect, me paraissent suspects qui provoque une mortalité élevée de poisson 	je préviens Picardie Nature qui vérifiera si le rejet est réglementaire
	j'observe un rejet de type sanitaire, d'entreprise ou de lavage de véhicule		
Défrichement	j'observe un rejet d'eau accidentel dans le milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> qui semble spectaculaire ou bref et dont l'origine est facilement identifiable 	j'alerte immédiatement les gardes du CSP ou la Gendarmerie , j'en informe également les agents de la MISE
	j'observe un défrichement (changement durable ou temporaire de l'affectation du sol forestier)		je préviens Picardie Nature par courrier ou par téléphone qui vérifiera si une autorisation a été accordée.
Respect des espaces protégés	j'observe un comportement irrespectueux (dégradation, prélèvement...)	<ul style="list-style-type: none"> dans un espace protégé (réserve naturelle, terrain bénéficiant d'un arrêté de protection de biotope) 	j'alerte immédiatement, les gardes de l' ONCFS , du CSP , le gestionnaire ou la Gendarmerie

Dans tous les cas, si cela est possible, je fais des photographies en m'assurant de ne pas les prendre à partir d'une propriété privée.

Dans tous les cas, j'informe Picardie Nature des démarches que j'ai entreprises, et des contacts et réponses que j'ai pu avoir.

ONCFS

(Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)

Service Départemental de l'Aisne

Tél. 03.23.23.41.60 - Fax. 03.23.23.25.75.

Chef de Service M. MARANDET 06.25.03.18.76

Chef de service adjoint : M. NIANGNOT .. 06.18.89.37.28.

Brigade Nord

Chef de Brigade : M.DUBOIS 06.25.03.18.71

M. DUQUESNOIS 06.25.03.18.70

M. GERLOT 06.35.03.18.82

M. APLLAINCOURT 06.25.03.18.77

Brigade Sud

Chef de Brigade : M.ANCELIN 06.25.03.18.78

M. LEGOUY 06.25.03.18.73

M. CORBEAUX 06.25.03.18.81

M. MOUFLIER 06.25.03.18.75

En semaine appeler le numéro du Service Départemental.

Soir, week-end et urgence : sur les numéros de portable

(et en fonction du secteur Nord ou Sud)

Service Départemental de l'Oise

Tél. 03.44.78.16.11 - Fax. 03.44.78.53.15.

Chef de Service M. CRETEIL 06.25.03.19.20

Brigade de Compiègne 03.44.90.07.01

Brigade de Beauvais 03.44.50.18.64

Service Départemental de la Somme

Tél. 03.22.95.91.25 - Fax. 03.22.95.91.26

Garde Chef : M. DESENCLOS 06.25.03.19.16

Brigade d'Abbeville 03.22.24.51.63

Brigade de Roye 03.22.87.95.95

En cas d'infraction, appeler la Brigade du secteur concerné.

Transfert d'appel sur la personne de garde le soir et le week-end.

CSP

(Conseil Supérieur de la Pêche)

Brigade de l'Oise : 03.44.97.40.77

Garde Chef M. BARSACQ 06.72.08.10.28

Brigade de l'Aisne : 03.23.79.13.40

Garde Chef : M. CAPLIN 06.72.08.10.31

Brigade de la Somme : 03.22.46.20.82

Garde Chef : M. CATHELAIN 06.72.08.10.29

Le rôle de l'agent technique consiste à rechercher et constater toute infraction à l'exercice de la pêche et à toute atteinte aux milieux aquatiques. Chaque agent technique est assermenté, et est responsable d'un secteur. En cas d'infraction, contacter le chef de brigade qui transmettra à l'agent technique concerné

MISE

(Mission Inter Service de l'eau)

Section Aisne

..... 03.23.26.21.34

Section Oise

..... 03.44.06.43.10

Section Somme

..... 03.22.97.23.10

En cas d'infraction,
joindre la Gendarmerie du secteur
qui pourra venir constater les faits.



Sentinelle de

l'Environnement

Comment réagir
face à une infraction potentielle ?
&
Les contacts utiles



PICARDIE NATURE

Picardie Nature BP835 - F 80008 Amiens cedex 1

Tél. (0) 322 97 97 87

Fax. (0) 322 92 08 72

Email : contact@picardie-nature.org -

Site Internet : www.picardie-nature.org

Siège social et secrétariat : Maison des Sciences et de la Nature
14, Place Vogel - Amiens (CCP Lille 872.02E)

Si vous n'arrivez à joindre aucun des services, contacter Picardie Nature qui prendra le relais

Picardie Nature BP835 - 80008 Amiens cedex 1

Tél. (0) 322 97 97 87 - Fax. (0) 322 92 08 72

Email : contact@picardie-nature.org

Prévenez-nous de toutes vos interventions pour que nous puissions faire un suivi.